

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,
Vous êtes priés de participer à la séance du Conseil municipal de Bassillac et Auberoche, qui aura lieu :

Le vendredi 25 septembre 2026 à 19h
À la salle des fêtes de Bassillac
750 avenue François Mitterrand
24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 juin 2026
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026
3. Remplacement d'un conseiller municipal décédé -suppression d'un poste d'adjoint et actualisation du tableau du conseil municipal
4. Prise d'acte de désignation de deux conseillers municipaux délégués et vote de leurs indemnités
5. Modification des membres des commissions municipales facultatives
6. Modification des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
7. Suppression de postes et modification du tableau des effectifs
8. Redevance d'utilisation du domaine public par GRDF
9. Suppression de points lumineux par le SDE24
10. Convention de mise à disposition des équipements municipaux à l'association AUBEROCHE en Scène
11. Attribution de subventions aux associations - 3e répartition
12. Annulation et remplacement de la délibération n°2026-67 du 30 avril 2026
13. Délocalisation des séances du Conseil municipal
14. Soutien à l'installation des professionnels de santé - renouvellement de la bourse d'un étudiant en Médecine – création d'une convention et attribution d'une bourse à une élève Dentaire
15. Dénomination de la place de la halle de Bassillac

Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Fait à la Bassillac et Auberoche, le 18 septembre 2026

Le Maire,
Alain ANDRIEUX-CASSANT

